

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDELLE**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un septembre à 18h30 à Charleval, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués	<u>Etaient présents :</u>	
En exercice : 48	Amfreville les Champs	M. Cordier,
	Bacqueville	M. Collette,
	Beauficel-en-Lyons	M. Pillet,
	Bosquentin	Mme Fouquet,
Présents : 37	Bourg Beaudouin	M. Halot,
Votants : 43	Charleval	Mme Héquet, MM. Emo, Calais,
	Douville/Andelle	M. Cramer,
	Fleury-la-Forêt	M. Godebout,
	Fleury sur Andelle	M. Vieillard.R,
	Flipou	M. Cousin,
	Houville-en-Vexin	M. Lebreton,
Date de convocation :	Le Tronquay	Mme Marteau,
Le : 15 septembre 2023	Les Hogues	Mme Bachelet,
	Letteguives	
	Lilly	Mme Lancien,
	Lisors	M. Herbin,
	Lorleau	Mme Grouchy,
	Lyons-la-Forêt	M. Baldari,
	Ménesqueville	Mme Féret,
	Perriers/Andelle	Mme Dupart, MM. Duval, Mutel,
	Perruel	M. Quéné,
	Pont Saint Pierre	Mme Lavigne, M. Hébert,
	Radepont	M. Minier,
	Renneville	M. Vieillard G.,
	Romilly/Andelle	MM. Chivot, Romet, Dulondel,
	Rosay-sur-Lieure	
	Touffreville	Mme Malhaire,
	Val d'Orger	M. Blavette,
	Vandrimare	MM. Bézirard, Dechoz,
	Vascoeuil	M. Moëns.

Étaient excusés : M. Bonneau, M. Defrance, Mme Cissé, M. Gavelle, M. Ziélnski.

Pouvoirs : M. Béharel à M. Halot, Mme Biville à M. Romet, Mme Dalissier à M. Calais, Mme Grégoire à Mme Fouquet, Mme Jullien à M. Chivot, Mme Le Tourneur à M. Dulondel, M. Vieux à M. Collette.

Culture : charte relative au festival Chants d'Elles : autorisation de signature

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission tourisme et culture en date du 7 septembre 2023 ;

Depuis 2013, la Communauté de communes participe au festival Chants d'Elles qui se déroule en Seine-Maritime et dans l'Eure, et qui met en valeur des femmes artistes au sein d'une programmation éclectique. Ce festival s'articule autour d'un collectif constitué de 51 lieux.

Afin de renforcer cette notion de collectif, il est proposé que chacune des structures participantes soit signataire d'une charte qui définit les valeurs du festival, les enjeux du collectif, les conditions pour être membre ainsi que les engagements attendus.

Cette charte prévoit également une adhésion, dont le montant est laissé à l'appréciation de chaque structure « en fonction des capacités financières du souscripteur », pour un minimum de 50 € et un maximum de 300 €.

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,

- fixe à 100 € la participation de la Communauté de communes Lyons Andelle au collectif du festival Chants d'Elles ;
- autorise le Président à signer la charte d'adhésion, telle qu'annexée à la présente délibération.

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Président,



Jean-Luc ROME

Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.

La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.

LA CHARTE DU COLLECTIF

Le contexte : un festival qui ouvre la voie aux voix des femmes



Le Festival Chants d'Elles permet chaque année à des femmes artistes de se produire en public et de proposer une grande diversité de genres musicaux, dans différents lieux de la Seine-Maritime et de l'Eure :

Sur les scènes des salles partenaires, mais aussi dans les bibliothèques, (médiathèques ?) les centres sociaux, les bars, les MJC, au théâtre, à l'université, chez l'habitant...

L'édition 2022 : 55 manifestations dans 51 lieux différents, 53 artistes dont 39 artistes régionales

Un collectif de programmation composé des responsables et des équipes des salles partenaires œuvre depuis la création du festival en 1999 par le biais de ses propositions artistiques à enrichir le programme du festival et à en soutenir les valeurs. De son côté, l'association ATC, organisatrice du festival Chants d'Elles propose également une programmation qui lui est propre (cafés chansons, Rouen aux chants d'elles, concerts chez l'habitant, etc...).

Les réflexions issues de la rencontre des différents acteurs à propos du bilan de la dernière édition ont permis de faire émerger l'idée de la nécessité d'un fonctionnement plus collectif et plus associé autour du festival.

Les valeurs des membres du collectif :

« A travers chants » initiatrice du « festival chants d'elles » est une association d'éducation populaire.

Elle a pour objet :

- La promotion du spectacle vivant et des pratiques artistiques et culturelles sur le territoire de la Région Normandie.
- La promotion de la voix des femmes dans leurs pratiques artistiques et culturelles (cf. au rapport HF sur l'égalité femmes-hommes dans les arts et la culture sur le territoire de la Métropole rouennaise).
- Mais aussi la lutte contre les violences faites aux femmes et toutes discriminations à leur encontre.
- Enfin la facilitation de l'accès à la culture pour les personnes qui en sont éloignées.

Ces valeurs sont partagées par tous les membres du collectif.

Les enjeux du collectif :

- Améliorer la synergie entre l'équipe du festival et les équipes des salles partenaires
- Améliorer la communication.

Afin que cette coopération soit mieux organisée et plus lisible par les publics sur des bases précises et claires en amont et pendant la durée du festival,

Pour que chacun des acteurs prenne en compte les besoins et les attentes réciproques,

Il faudra donc :

- Partager les connaissances et les expériences.
- Soutenir et diffuser toutes les actions et initiatives des membres du collectif prises en faveur des valeurs communes soutenues.
- Concevoir et mettre en œuvre des moyens pour une plus grande visibilité.

En insérant le logo du Festival Chants d'Elles dans la description du ou des concerts proposé(s) par le partenaire organisateur. En insérant les logos des partenaires sur les éléments de communication du festival.

Par une aide à la diffusion des plaquettes et des affiches du Festival.
Par la diffusion d'un texte dit, lu, ou enregistré (audio ou vidéo) avant chaque spectacle de la programmation du Festival.

Les conditions pour être membre :

- Être d'accord et engagé à propos des principes énoncés contenus dans la charte : égalité femmes-hommes dans les arts et la culture.

Dans ce cadre chaque partenaire conserve son identité propre, chaque membre est indépendant et autonome dans ses choix de programmation.

- Etre signataire de la charte.
- Adhérer au collectif par la souscription à une cotisation estimée en fonction des capacités financières du souscripteur (hors spectacle chez l'habitant et hors bars pour Rouen aux Chants d'Elles).
- Le montant de cette adhésion est fixé pour un minimum de 50 € et un maximum de 300 €.
- Etre en conformité réglementaire avec les règles du code du travail, souscrire les assurances nécessaires à la protection des personnes et à l'exploitation des lieux, honorer ses engagements vis à vis des artistes et des professionnels du spectacle, respecter les règles de sécurité en vigueur.

Les engagements vis à vis du collectif :

Les partenaires du festival s'engagent donc sur une éthique :

- Agir et se positionner dans un esprit de coopération
- Respecter l'avis des autres membres
- Accepter l'avis de la majorité et être solidaires dans les décisions prises
- Respecter les missions de chacun
- Argumenter ses prises de positions
- Faire preuve de transparence
- Participer autant que possible aux réunions et aux groupes de travail.

L'équipe du festival et ses partenaires s'engagent à respecter l'ensemble des points de la charte ainsi que les règles de fonctionnement du collectif.

A Rouen Le 19/05/2023

Signature

Pour la collégiale ATC
De Giovanni JL

